

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de l'académie de Paris



ACADÉMIE
DE PARIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réunion du 14 octobre 2020

Etaient présents :

PRÉSIDENT

M.KERRERO *Recteur de l'académie de Paris*

M.DESTRES *Directeur de l'académie de Paris*

Mme DEPOYANT-DUVAUT, *Secrétaire Générale de l'enseignement scolaire*

M TEULIER, *DASEN écoles-collèges*

RESPONSABLE AYANT AUTORITÉ EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

M. HOSATTE, *Directeur des Ressources Humaines* **Excusé**

REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Membres titulaires :

M. CALLAC, *SNES-FSU*, Secrétaire du CHSCTA

M.BANIOL, *SNES-FSU*

Mme FERNANDEZ- *SNES-FSU* (en visio)

Mme DUPE, *FSU-SNASUB*

Mme PECQUEUR, *SNUIPP*

M.TANCRE, *FNEC-FP-FO*

M. DEVAUX, *UNSA Education* **Excusé**

Membres suppléants :

Mme KUTAS, *SNUIPP-FSU*

Mme MELLOUL, *SNUEP-FSU* (en visio)

M.ALLAIN, *FNEC-FP-FO*

Mme ADLOFF, *UNSA Education*

Assistaient également à la réunion :

Mme MAZERON, *DASEN adjointe chargée des lycées*

M.JARDRY *DASEN adjoint chargé des collèges*

M.ERNEWEIN, *DRH adjoint second degré*

M. FERIER, *Inspecteur santé et sécurité au travail*

Docteur FREY, *Médecin Conseiller technique*

Mme KERAMBRUN, *psychologue du travail*

Mme SALIBUR, *Cheffe du Service de prévention des risques*

M. JEAN-BAPTISTE, *Conseiller de prévention académique*

Bureau
SPR
n° 5020
Affaire suivie par :
Karen SALIBUR
Tél : 01 44 62 41 53
Mél : karen.salibur@ac-paris.fr

12, Boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19

Paris, le 8 octobre 2020

Le recteur de l'académie de Paris,
recteur de la région académique d'Île-de-France,
chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France

à

Mesdames et Messieurs les membres du comité
d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Objet : Réunion du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, CHSCTA

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, se tiendra le **mercredi 14 octobre 2020 de 14h30 à 17h30** dans les locaux du rectorat, 12 boulevard d'Indochine Paris 19^{ème}, **salle 2007**.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Point d'actualité et d'échange sur la mise en œuvre du protocole sanitaire à cette rentrée
- 2- Echanges sur le décès de l'enseignant du collège André Citroën à Paris 15^{ème}

Pour le recteur de la région académique Ile-de-France,
Recteur de l'académie de Paris,
Chancelier des universités de Paris et d'Ile de France,
Et par délégation,
La secrétaire générale de l'enseignement scolaire


Sandrine DEPOYANT-DUVAUX

Le quorum étant atteint **M. LE RECTEUR** ouvre la séance.

M. LE RECTEUR fait la lecture des deux points à l'ordre du jour.

M.CALLAC prends la parole, accueille **Monsieur le Recteur** .

Le premier point abordé par **M. CALLAC** est celui des RPS potentiels ressentis par les chefs d'établissement, les directeurs et directrices d'école dans cette période très particulière qui les oblige à s'adapter constamment aux nouvelles directives du Ministère.

Il évoque les situations d'établissements suivantes :

- La cité scolaire Janson de Sailly dans lequel sur les quatre personnels de direction, trois d'entre eux ont eu des problèmes de santé.
- L'IFSI de Rabelais qui se trouve actuellement physiquement en dehors de l'académie de Paris, possède un nombre très restreint de professeurs. Des tensions existent au sein de cet institut.
- Le GRETA M2S, la question de savoir s'il relève de la compétence du CHSCTA se pose encore. Les personnels passent actuellement en CCP de licenciement. Depuis le 1^{er} janvier 2020 le GRETA est fermé. Toutefois, la CCP se réunit parce qu'elle est réglementaire. Il y a un grand nombre de personnels qu'ils soient administratifs ou formateurs pour lesquels l'administration n'a pas pu faire de propositions répondant à leurs attentes, ce qui inquiète beaucoup les personnels.

Le calendrier des épreuves va transformer les établissements en un centre d'examens permanent, **M. CALLAC** pense qu'il va y avoir des télescopes dans les établissements.

Par ailleurs, il attend des futurs CHSCTA « ordinaires » que soit évoqués les problèmes de plusieurs établissements tels que la cité scolaire Rodin dans lequel il existent des risques psycho-sociaux, l'école Bercy suivi par l'ISST où sont présents des problèmes d'ordre bâtimentaires dans les dortoirs, les sanitaires, les canalisations le lycée Pierre Lescot, le lycée St Lambert qui vivent des situations particulières et difficiles.

Il souhaite faire un point sur les PPMS et la sécurisation des locaux face à la menace d'attentat évoquant les travaux promis par la Région et sur les lycées municipaux devenus Régionaux dont l'état bâtimentaire est un souci.

Dans le cadre de ce CHSCTA extraordinaire, **M. CALLAC** souhaite obtenir des précisions sur les modalités de « l'accueil restreint » des élèves dans certains établissements ainsi que « l'accueil hybride » évoqué en CTA et pose le questionnement suivant :

Qu'en est-il des classes fermées ? des cas Covid qui se multiplient dans les classes préparatoires ? et de la journée de carence qui a pour effet secondaire le manque « d'honnêteté » de certains agents qui ne s'isoleraient pas en cas de suspicion ?

M. CALLAC évoque les remontées par le RSST des inquiétudes face à l'insuffisance des protocoles de nettoyage, de désinfection et d'aération des locaux scolaires du premier degré à cause de l'absentéisme des agents de la collectivité en charge de ceux-ci.

Il ajoute que d'autres retours par le RSST concernent le manque de masques fournis dans le premier degré ainsi que le cas des « masques DIM » distribués et mis en cause car traités à la zéolite d'argent et de cuivre.

M. CALLAC demande une campagne massive de tests PCR afin de détecter des clusters.

Il souhaite également qu'un point soit fait sur la propriété intellectuelle, le droit à l'image et les suites des infractions constatées pendant les classes virtuelles.

Il interroge sur la mise à disposition du matériel « hybride synchrone » dans les établissements.

M. CALLAC regrette que certaines réunions soient imposées en présentiel alors que la distanciation ne peut être respectée et il interroge sur les espaces qui devaient être recensés pour permettre les réunions dans le premier degré.

Il déplore les rassemblements devant les lycées et s'inquiète de la responsabilité des chefs d'établissement dans ce cas.

M.TANCRE remercie la direction de l'académie d'avoir accepté ce CHSCTA extraordinaire.

Il constate une dégradation de la situation sanitaire avec une augmentation du nombre de cas chez les élèves comme chez les personnels.

Il fait lecture d'une déclaration liminaire portant sur la crise Covid-19, la continuité pédagogique, les RPS dans l'Education Nationale.

Il demande par ailleurs d'obtenir les PV des CHSCTA de l'année scolaire 2019/2020.

1. Point d'actualité et d'échange sur la mise en œuvre du protocole sanitaire à cette rentrée

M. LE RECTEUR insiste sur la volonté de poursuivre l'enseignement en présentiel le plus longtemps possible dans le respect du protocole sanitaire national et pour le bienfait de tous les élèves.

Il annonce qu'il laissera la parole à M. DESTRE sur la question de la continuité pédagogique. La volonté des deux ministres en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est de maintenir le plus longtemps possible l'enseignement scolaire et étudiant en présentiel pour éviter une catastrophe éducative. Toutes les précautions sont prises pour que la sécurité sanitaire soit assurée pour les personnels et pour les élèves. Ce serait un échec pour notre institution que d'être obligé de repasser soit en demi-jauge comme cela a été le cas dans les universités soit en distanciel complet. Le risque serait de perdre un grand nombre d'élèves, et surtout les plus fragiles. Dans le premier degré, la continuité pédagogique est plus difficile à mettre en place que dans le second degré.

Dans le cadre scolaire ou universitaire, l'ensemble des acteurs (personnels et élèves) est vigilant quant au respect des gestes barrière. Les élèves quand parfois ils ne portent pas correctement le masque, sont repris aussitôt par les personnels ou par leurs camarades. Les risques sont identifiés sur les périodes de la demi-pension puisque l'on retire le masque, il faut donc redoubler d'attention dans ces moments-là.

Sur l'aspect matériel, la parole est donnée à **M. FERIAI** qui reprend les différents points évoqués.

- Pour le premier degré, toutes les circonscriptions ont été dotées de masques, soit 84 400 masques réutilisables et 27 882 masques chirurgicaux de type II.
- M. FERIAI précise qu'il n'y a pas de masques chirurgicaux de type I fournis par l'académie de Paris.
- Pour le second degré, plus de 240 000 masques chirurgicaux de type II et près de 10 000 masques tissu seront distribués à partir du 15 octobre 2020 destinés aux établissements publics et privés sous contrat.

- Une anticipation a été effectuée concernant les masques tissus mis en cause et un autre modèle a été distribué afin d'éviter les polémiques.
- En ce qui concerne les élèves, environ 5% des effectifs (élèves en difficulté et/ou boursiers) pourront être équipés.
- Le personnel des services académiques pourront eux aussi être dotés.
- 7000 masques inclusifs sont en train d'être conditionnés et pourront être distribués dans les circonscriptions et aux établissements du second degré.

Mme KUTAS se fait porte-parole des personnels du premier degré et rappelle que dans la plupart des écoles, les professeurs ne portent plus les masques en tissu. Ils se servent dans les réserves de masques commandés par le REV auprès de la CASPE ou achetés sur leurs propres deniers. Les enseignants demandent à ce que des masques grand public jetables leur soient fournis. Elle dit qu'il sont inconfortables et qu'il est impossible de parler avec un masque en tissu toute la journée.

M.ALLAIN à ce propos lit le protocole de la Ville de Paris précise à ses personnels en contact avec des enfants « l'usage de masques chirurgicaux est à privilégier, ils doivent couvrir la bouche et le nez, doivent être régulièrement changés, et ne doivent pas être manipulés que par les élastiques. Les masques en tissu sont interdits face à des enfants de moins de 11 ans non masqués »

Il pense qu'il faut à minima des masques chirurgicaux pour les enseignants et à long terme des masques FFP2.

M. LE RECTEUR rappelle qu'il s'agit d'un marché national du Ministère de l'Education Nationale auquel l'académie se soumet mais transmettra la demande.

Mme DEPOYANT-DUVAUT ajoute que l'académie n'est pas autorisée à passer un marché localement et qu'elle met à disposition des personnels les masques fournis via le marché national.

M. FERIER revient sur la conformité des masques. Ils ont été testés par la Direction Générale de l'Armement (DGA) et sont donc conformes aux normes de santé.

Mme KUTAS demande à ce que soit communiquées ces informations à l'ensemble des personnels.

M. LE RECTEUR valide la demande.

M.TANCRE signale que les masques en tissu distribués aux enseignants ne disposent pas d'une barrette dont la fonction est de filtrer l'air que l'on respire.

M. LE RECTEUR dit que si les masques n'étaient pas efficaces, il y aurait eu une explosion des contaminations dans les écoles.

M. CALLAC ajoute que le doute s'est installé chez les personnels du fait des nombreuses contradictions sur la qualité des masques et de leur utilité. Il estime que tout doit être acté et écrit de sorte que cela puisse être opposé en cas de besoin.

La parole est donnée à **M. DESTRES** sur les chiffres, le bilan et la continuité pédagogique.

De jours en jours, on s'aperçoit que le nombre de cas contacts et de cas confirmés augmente.

Durant les 7 derniers jours, sur les 30000 personnels relevant de l'Education Nationale à Paris, les chiffres sont les suivants :

- Un peu moins de 200 cas confirmés d'adultes
- 250 évictions

Sur les 7 derniers jours, en ce qui concerne les cas d'élèves et de personnels :

- 579 cas confirmés
- 1159 évictions

Nombre de classes fermées : 9 classes sur 7000.

Le phénomène d'absentéisme dans le premier degré pour les enseignants qui sont isolés car cas contacts peut amener à une pénurie d'enseignants ce qui a amené à une recommandation forte du respect des distanciations lors de la prise des repas pour éviter ces contaminations.

Les documents élaborés par les DASEN et leur équipe, les inspecteurs et le doyen pour le second degré sont des documents cadre, qui prévoient des scénarii pédagogiques qui permettent de se préparer à des situations que l'académie veut éviter comme accueillir la moitié des effectifs ou pire le reconfinement total.

Il explique qu'il est actuellement indispensable de maintenir le présentiel pour les élèves même si l'académie se prépare à d'autres scénarii comme il est demandé.

M.TEULIER indique les documents demandés aux écoles sont participatifs et intègrent des recensements des matériels disponibles, des mètres carrés disponibles et des locaux proches pouvant être mis à disposition grâce à une participation de la collectivité.

L'inquiétude sur un éventuel accueil alterné des élèves est compréhensible mais il faut s'y préparer.

Les hypothèses sont celles de situations exceptionnelles où dans certaines écoles la moitié de la classe serait physiquement à l'école pendant que l'autre serait à distance et que l'alternance se ferait.

La continuité pédagogique vise à prévoir la continuité à distance via des outils numériques mais aussi d'accueillir dans certaines écoles, tout ou partie de la semaine, en présentiel tous les élèves dans le respect des règles sanitaires.

Ainsi, les écoles qui disposent de grands espaces couverts ou d'espaces publics proches (tels que des bibliothèques) pourraient accueillir tous les enfants, les classes étant réparties sur deux sites.

Autre cas, si les locaux le permettent on pourrait imaginer que l'enseignant prenne une moitié de classe en présentiel sur une partie de la semaine, alors que l'autre moitié de classe serait encadrée par une autre personne (animateur ou PVP) et que l'alternance se ferait sur la mi-semaine.

La Ville de PARIS a ainsi fait parvenir la liste des locaux susceptibles d'accueillir des élèves. Les écoles, font remonter actuellement via les IEN leur plan de continuité pédagogique qu'il faudra croiser avec les données de la ville tant sur les ressources numériques que bâtimentaires car l'ensemble des 650 écoles ne sont pas dotées de manière égalitaire, ce qui permet aussi d'identifier les écoles prioritaires.

Ce travail sur le plan de continuité devrait être assez complet pour la mi-novembre.

M. CALLAC questionne sur la situation du SIEC et l'enseignement dans les établissements pénitenciers. Il demande si le DUERP du SIEC a été élaboré et si son directeur met en œuvre les préconisations du protocole sanitaire.

Il interroge également sur la situation particulière des assistants de langues.

M. LE RECTEUR quitte la réunion du CHSCTA à 16h00.

MME PECQUEUR remercie pour les informations sur le plan de continuité mais interroge sur le risque de manque d'enseignants dans ce contexte et s'interroge sur l'intérêt d'accueillir la totalité des élèves dans une même école mettant en avant le risque sanitaire.

M. DESTRES confirme que cette hypothèse d'un manque d'enseignants serait une situation extrême et difficile.

A l'interrogation de **Mme KUTAS** sur l'accueil possible de tous les enfants d'une même école promis par la Mairie de Paris, **M. TEUILIER** réexplique les différentes situations possibles en précisant que ce sont 650 cas particuliers.

M. DESTRES rassure et précise qu'aujourd'hui nous ne sommes pas dans cette situation, et que si la décision politique de haut niveau de mise en place d'une alternance était prise, nous agirions et nous nous adapterions au moment voulu.

Néanmoins, des réunions prévues avec tous les acteurs (ARS, DASES, DASCO, Académie) doivent aboutir à un plan commun Ville-Education Nationale pour cette continuité pédagogique et éducative qui devrait stopper les dissonances et les interprétations dont **Mme KUTAS** explique qu'elles ont des retombées très négatives depuis deux ou trois semaines sur les enseignants du premier degré en demande de clarté.

M. DESTRES entend ces inquiétudes et précise que les recommandations et conseils ne doivent pas se transformer en protocole.

La question du sens de ces décisions est entendue et on peut encore travailler sur le lien Ville-Education Nationale.

Mme DEPOYANT-DUVAUT confirme la nécessité d'une préparation en amont mais précise que comme dans tous les plans de continuité élaborés préventivement, des ajustements et des adaptations seront nécessaires le moment venu.

M. CALLAC précise que la multiplicité des CASPE et des circonscriptions avec pour chacune des IEN en responsabilité, font que la gestion des écoles et les décisions prises sont loin d'être uniformes et ne sont pas toujours le reflet de ce qui se décide en direction académique.

A la question sur les protocoles et équipements prévus pour les AESH (visières et masques inclusifs) **M.FERIER** assure qu'il sont commandés et en voie de livraison.

M.ALLAIN demande à ce qu'il soit précisé aux enseignants que les documents concernant les plans de continuité pédagogique envoyés par l'académie sont des documents d'aide et de préparation, qu'ils sont non contraignants comme cela pourrait être imposés par certains IEN.

A l'interrogation sur l'organigramme des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL), **Mme DEPOYANT-DUVAUT** répond que le relai sera fait en direction de M. FONTAINE que l'engagement a été fait de transmettre l'ensemble de ces documents à M. CALLAC.

M. TANCRE interroge sur l'absentéisme au niveau de la vie scolaire dans plusieurs établissements (CPE et AED) qui a pour conséquence un défaut de sécurité pour ceux-ci.

M. DESTRES et **Mme DEPOYANT-DUVAUT** expliquent qu'il a été fait appel à la solidarité entre établissements et au recrutement d'un volant d'AED (une dizaine) qui ont un contrat jusqu'au mois de décembre.

M.TANCRE souhaite que les personnels soient informés des cas de COVID afin de se protéger.

Mme le docteur FREY explique les procédures mises en place dans ces cas précis mais rappelle le respect du secret médical.

2. Echanges sur le décès de l'enseignant du collège André Citroën à Paris 15^{ème}

Mme DEPOYANT-DUVAUT expose la situation. Elle précise ensuite que l'organisation syndicale FO a demandé la réunion d'un CHSCTA extraordinaire suite au décès de ce professeur. Elle rappelle qu'il y a automatiquement enquête du CHSCTA lorsque le suicide se déroule sur le lieu de travail, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Elle indique par ailleurs que l'ensemble des éléments qui ont été portés à la connaissance de l'administration et du Secrétaire de cette instance ne montre aucun lien avec le travail et cet acte tragique.

Elle rappelle enfin que si un membre de l'instance a en sa possession des éléments factuels et transcrits qui laissent à penser qu'il pouvait y avoir un lien de causalité avec le suicide et le travail, il appartient à cette personne de les communiquer à la direction de l'academie en amont de la réunion du CHSCTA. Elle considère que retenir des informations sur un sujet aussi grave constitue un dysfonctionnement.

M. CALLAC rappelle que lors des échanges avec l'académie, il a recherché des « marqueurs » qui auraient pu être des éléments afin de comprendre ce geste, cette recherche n'a fait apparaître aucun lien avec le travail.

Néanmoins, il a demandé à ce que la collègue infirmière, proche de la victime puisse être écoutée par la psychologue du travail ou la médecine de prévention.

M.TANCRE en réaction aux propos de **Mme DEPOYANT-DUVAUT** qu'il trouve injustes et extrêmement sévères estime que l'administration aurait dû protéger les personnels et mener une enquête auprès des collègues et qu'il n'y a eu aucune rétention d'informations de la part de sa fédération.

Mme DEPOYANT-DUVAUT rappelle que réglementairement dans les cas prévus par le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié, il n'y a enquête du CHSCTA que si elle est décidée par une procédure de délibération de l'instance.

M.TANCRE évoque ce professeur qui s'est donné la mort le jour où il devait avoir un entretien avec le chef d'établissement.

Certains de ces collègues se sont inquiétés auprès de l'organisation syndicale des suites de ce drame pensant qu'il pouvait être lié au moins en partie à l'activité professionnelle.

L'échange lors d'un déplacement sur site avec des collègues fait apparaître que des enseignants collègues s'étonnaient de l'absence d'enquête qu'ils souhaitent et ont confié des témoignages et les derniers échanges avec ce professeur avant ce drame.

M. DESTRES rappelle que le suicide est un drame intime et personnel et qu'à ce stade si des éléments tangibles sont connus il est indispensable de les communiquer.

Il ajoute que **M. TEULIER** et lui-même ont été en relation avec le chef d'établissement et les collègues à plusieurs reprises.

M.TANCRE estime que ces éléments sont à rechercher par l'administration en entendant les collègues de ce professeur tels que les problèmes rencontrés avec une classe ULIS ou la lassitude au travail.

Il demande à ce qu'une commission du CHSCTA à la demande des collègues de ce professeur puisse entendre ces témoignages car les conditions de travail se seraient dégradées et il estime que c'est la mission de cette instance et souhaite un vote pour cette demande.

M. CALLAC intervient pour demander à ce que des éléments recueillis lors de la mise en place de la cellule psychologique par **Mme KERAMBRUN** suite à ce drame, puissent être éventuellement pris en compte si besoin en respect de la déontologie.

M. DESTRES propose que ces témoignages avec l'accord des intéressés et que les éléments tangibles soient transmis, et qu'en fonction de ces éléments dans le respect de l'éthique et sur la base de ceux-ci, l'instance pourrait procéder au vote de cette demande.

M.TANCRE estime qu'il y a obstruction de la part de l'académie qui refuse ce vote car les éléments n'ont pas été transmis.

M. CALLAC ne souhaite pas utiliser ce drame ajoutant que la cellule psychologique n'a pas trouvé de lien suffisamment fort pour relier ce drame au travail et qu'en l'état il n'est en possession lui-même d'aucun élément.

Mme DEPOYANT-DUVAUT remercie les membres du CHSCTA et clôt la séance.

La présidente du CHSCTA

Le secrétaire du CHSCTA

Sandrine DEPOYANT-DUVAUT

Pascal CALLAC